



I.F.S.I - I.F.A.S

3 Rue Général de Chabrilan
26 200 MONTELMAR
Téléphone : 04.75.53.43.40
Télécopie : 04.75.92.57.54

E.mail : ifs- formations@gh-portesdeprovence.fr
Site : <http://ifsimontelimar.hautetfort.com>

FICHE DE PREINSCRIPTION

A LA FORMATION PASSERELLE POUR LE DIPLOME D'ETAT d'AIDE-SOIGNANT

Session 2018



N° Inscription : 2018 ASP

**FORMATION DEAS PASSERELLE
2018**

Janvier 2018 / Juin 2018

Civilité NOM
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Prénom(s)

Nom d'épouse

Né(e) le lieu de naissance Age :

Département de naissance (en chiffres)

Sexe : Masculin Féminin Nationalité

Téléphone : Portable :

Mail :

Adresse

CP : VILLE :

PHOTO
(à coller)

Cadre réservé à
l'administration

Photocopie carte
d'identité
recto/verso

Copie titre ou
Diplôme

Attestations de travail
et appréciations

Dossier scolaire et
appréciations

CV

Lettre de
Motivation

Chèque de 35 €

TITRES OU DIPLOMES (Cocher la case correspondante et joindre une copie)

- Titulaire du D.E A.V.S (*)
- Titulaire du CCA ou du D.E.A. (*)
- Titulaire de la Mention Complémentaire Aide à Domicile (*)
- Titulaire du D.E A.M.P. (*)
- Titulaire du Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles (*)
- Titulaire du D.E A.P. (*)
- Titulaire du Bac Professionnel "Accompagnement, Soins, Services à la Personne" (**)
- Titulaire du Bac "Services aux personnes et aux territoires" (**)

+ Joindre un CV, une lettre de motivation, et les résultats scolaires et appréciations ()**

Demandeur d'emploi

Activité professionnelle

Employeur :

+ Joindre attestations de travail et appréciations (*)

Engagement de paiement de la formation

Une convention de formation valant engagement de paiement sera signée avant le jour de la rentrée.

Merci d'indiquer les organismes/employeurs éventuellement contactés pour financer le coût pédagogique:

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et accepte sans réserve le règlement.

A, le
Les dispositions de la Loi Informatique et Libertés s'appliquent à ce document.

Signature :

CONDITIONS DE PREINSCRIPTION EN FORMATION PASSERELLE POUR LE DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

La formation "passerelle" s'adresse aux candidats qui répondent à des critères d'éligibilité, en référence au recueil des textes relatifs à la formation conduisant au diplôme d'état d'Aide-Soignant, et aux articles 18 et 19 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

CRITERES D'ELIGIBILITE : Etre titulaire soit :

- ❖ du D.E. A.P (*) – **MODULES A VALIDER : 1 / 3**
- ❖ du Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles – **MODULES A VALIDER : 2 / 3 / 6 / 7 / 8**
- ❖ du D.E. A.V.S ou Mention Complémentaire Aide à Domicile – **MODULES A VALIDER : 2 / 3 / 6 / 8**
- ❖ du CCA ou D.E. A – **MODULES A VALIDER : 1 / 3 / 6 / 8**
- ❖ du D.E. A.M.P – **MODULES A VALIDER : 2 / 3 / 6**
- ❖ du Bac Professionnel "Accompagnement, soins, services à la personne" – **MODULES A VALIDER : 2 / 3 / 5**
- ❖ du Bac Professionnel "Services aux personnes et aux territoires" – **MODULES A VALIDER : 2 / 3 / 5 / 6**

(*) Pour des raisons organisationnelles, veuillez contacter l'IFSI de Montélimar par téléphone.

LES ETAPES

- **Période de préinscription : du 28/08/2017 au 13/10/2017**
- **Sélection des candidats sur dossiers : 35 places**, veuillez JOINDRE :
 - une photocopie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité
 - un CV et une lettre de motivation
 - les attestations de travail avec appréciations
 - une copie du dossier scolaire avec résultats et appréciations (pour les titulaires des bacs professionnels)
 - une photocopie du titre ou diplôme permettant de se présenter à la dispense de formation.

Les candidats retenus sur dossier seront convoqués pour un entretien visant à évaluer leur motivation.

- **Droit d'inscription : 35 € (chèque à joindre à l'ordre du Trésor Public). En cas de désistement, ces frais restent acquis à l'IFAS.**
- **Confirmation de l'admission par courrier : à la mi-Novembre 2017**
- **Début de la Formation : Début janvier 2018.**

DIVERS

- **Rythme hebdomadaire : 35 heures**
- **Tarifs(*) et modalités de paiement pour l'année 2018 :**

Bac Pro ASSP	Bac SAPAT	TP A.V.F.	DE A.V.S. ou Mention C.	CCA Ambulancier	A.P.	DE A.M.P.
2993,00 €	3325,00 €	3325,00 €	2993,00 €	3658,00 €	2993,00 €	2660,00 €

(*) Tarif incluant l'A.F.G.S.U pour un montant de 240€.

Pour la formation d'aide-soignant passerelle, la Région Auvergne-Rhône-Alpes peut, sous certaines conditions, prendre en charge les frais pédagogiques.

Pour les élèves finançant leur formation, un titre de recettes leur sera adressé par les services financiers du Groupement Hospitalier Portes de Provence au cours du premier trimestre de la formation.